

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2018-236

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 décembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 07 décembre 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU le code du travail ;
- VU l'avis favorable du conseil de gestion de l'institut de psychologie du 6 décembre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du 11 décembre 2018.

Point de l'ordre du jour : 11ème Partie - P1.10.1 – Création d'Action Courte - MasterClasse Créativité et Innovation

Exposé de la décision :

Historique et problématique : suite à la Fermeture du DU Créativité : théories, méthodes applications, organisation d'une formation courte bilingue et à visée internationale.

Ce projet sera plus aisément à l'équilibre financier que le DU car les modules organisés en France seront dispensés uniquement par des franciliens et pour la plupart des enseignants et bi-appartenant de l'Institut de Psychologie.

A l'issue de cette formation, les apprenants auront développé les compétences suivantes :

- développer une base de connaissances complète en matière de créativité et d'innovation;
- acquérir des outils pratiques pour évaluer et cultiver la créativité et l'innovation;
- apprendre d'une équipe prestigieuse d'experts internationaux.

Proposition de décision soumise au conseil : création de l'Action Courte : MasterClasse Créativité et Innovation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 00 Votes exprimés : 26 Contre : 00 Pour : 26</p>
--

Fait à Paris, le 23 JAN. 2019

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

MASSE SALARIALE CONCEPTION PEDAGOGIQUE

Nom des concepteurs	Fonctionnaire / Extérieur / Biappartenant	Nombre d'heures en EHTD
Total Equivalent H TD Fonctionnaire à P5		0
Total Equivalent H TD Extérieur à P5		0
Total Equivalent H TD Biappartenant HU		0

MASSE SALARIALE COORDINATION PEDAGOGIQUE

Nom des coordinateurs	Fonctionnaire / Extérieur / Biappartenant	Nombre d'heures en HETD
Pr Todd Lubart	Fonctionnaire	31,5
Total Equivalent H TD Fonctionnaire P5		31,5
Total Equivalent H TD Extérieur à P5		0
Total Equivalent H TD Biappartenant HU		0

MASSE SALARIALE SECRE	Coût CHARGE pour une SP	nombre d'heures
Pédagogique SP P5 / APHP	9,88 €	41,6
Pédagogique SP HORS P5 / APHP	14,26 €	*

50h de vacatio

Taux de vacation hoaires - article 3 du décret du 16/10/2003

- Personnels de catégorie	10,70 €
- Personnels de catégorie	13,92 €
- Personnels de catégorie	21,42 €
- Personnels de catégorie	32,93 €

Taux de vacation horaire	Indice majoré	Taux horaire brut	Coût total pour P5 avec charges
Vacataire Bac	332	10,43	15,05 €
Vacataire DUT, BTS, DEUS	339	10,66	15,38 €
Vacataire Licence, Master	370	11,64	16,79 €
Vacataire Doctorat	412	12,96	18,70 €

60h de vacation